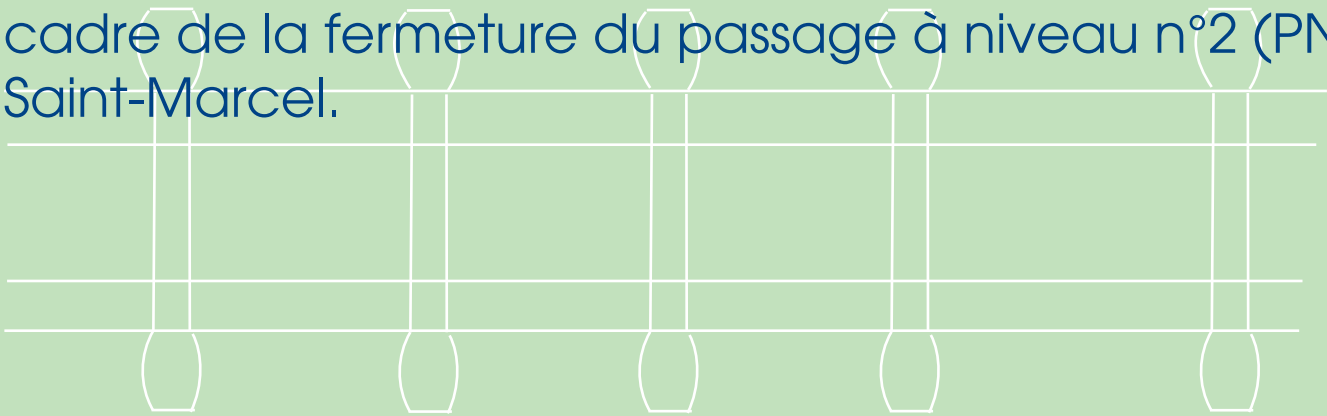


CRÉATION D'UN PONT SUR L'HUVEAUNE



Augmentation de capacité de la ligne Marseille ~ Aubagne ~ Toulon.

La création d'un pont sur l'huveaune est prévue dans le cadre de la fermeture du passage à niveau n°2 (PN2) de Saint-Marcel.



LE PONT SUR L'HUVEAUNE

ASSURER LA DESSERTE DE QUARTIER, SUITE À LA FERMETURE DU PN2 DE ST MARCEL

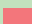


La suppression des passages à niveau s'inscrit dans une politique de sécurisation des individus et des installations. Dans le cadre de la suppression du passage à niveau n°2 de Saint Marcel, il est nécessaire d'assurer la desserte du quartier localisé entre le nord de la voie ferrée et l'Huveaune. Pour cela, il est prévu la construction d'une passerelle piétonne, Traverse de la Planche, franchissant les voies ferrées vers le noyau villageois situé au sud des voies ferrées et la réalisation d'un pont-route sur l'Huveaune pour rejoindre la Route de la Valentine (RD2).

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OUVRAGE D'ART

Le pont route supporte une voirie de 6m de largeur (2 x 3m) avec 2 trottoirs de 1,5m, soit une largeur totale de 9m. Le pont est constitué de poutrelles métalliques enrobées de béton. La longueur de l'ouvrage est de 30m entre les culées implantées sur les deux rives de l'Huveaune. Le pont est fondé sur pieux par l'intermédiaire de semelles, exécutées à l'abri de soutènements. Des aménagements routiers sont réalisés à l'entrée de la zone d'activités du Parc de la Montre.



Les aménagements à réaliser

-  Pont route
-  Passerelle
-  3^{ème} voie Marseille/Aubagne

LE CHANTIER

Les matériaux sont approvisionnés par fer (gare de St Marcel) et par route. Les bases travaux sont implantées sur les berges de l'Huveaune. Suite aux travaux, les espaces et cheminements le long des berges de l'Huveaune seront remis en état.

La mise en service du pont est prévue fin 2008 / début 2009 et constitue un préalable à la fermeture du passage à niveau PN2 de St Marcel.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ouvrage est conçu de manière à respecter la réglementation Loi sur l'eau, la culée sud du pont comporte des ouvertures pour faciliter les écoulements en période de crues.

Maître d'ouvrage :

Réseau Ferré de France
Direction régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mandataire du Maître d'ouvrage :

SNCF-Direction régionale de Marseille

Maître d'oeuvre :

SNCF - CIMED



Réseau Ferré de France
Direction régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Les Docks - Atrium 10.4
10 place de la Joliette
BP 85404
13567 MARSEILLE cedex 02

